



Epreuve certificative du BC1 « Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation » du BPJEPS

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences commun 1 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Nom et prénom		Date et lieu	
Organisme de formation		Heure début de l'épreuve	
Mention du BPJEPS		Heure fin de la présentation	
Signature du candidat (A la fin de l'entretien)		Heure fin de l'entretien	

Nom et prénom des évaluateurs	Signature

Bloc de compétences 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation incontournables
C1.1.1 Se repérer dans son territoire , en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	Le ou la candidate doit démontrer sa capacité à réaliser un état des lieux analytique du fonctionnement de sa structure, des activités qu'elle propose et des publics qu'elle accueille, dans un environnement qu'il·elle apprécie globalement de manière dynamique (ressources, freins, leviers, forces, faiblesses, envies...). Pour cela il·elle recueille des données qu'il·elle identifie et qualifie avec un regard critique (mais sans jugement de valeur) et un positionnement de (futur) professionnel·le. Le ou la candidat·e formalise (dans le dossier a minima) l'étape charnière articulant l'état des lieux analytique avec la définition des objectifs et le choix du projet mené : « du fait de tel(s) ou tels éléments repérés et analysés dans mon état des lieux, il me semble opportun de développer tel projet, en effet... ». Le ou la candidat·e témoigne des différentes phases du projet et du rôle actif qu'il y a joué comme ainsi que des adaptations qu'il a dû mettre en œuvre sur le terrain. Le ou la candidate est en mesure d'évaluer la pertinence de son action professionnelle, les résultats de son projet, d'envisager des suites / réajustements à son action et d'en rendre compte à son responsable. Les traces du travail réalisé sont jointes au dossier (compte rendu de réunion, mail envoyé, document de communication, photos, outil utilisé...). IL·elle projette son action professionnelle dans les deux grandes réalités du métier et d'en comparer l'exercice (éducateur pêche en fédération et moniteur guide de pêche).
C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins , avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap	
C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous	
C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public	
C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus	
C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci	
C1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre	



C1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, **pour rendre compte** de ses impacts

C1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, **afin de favoriser l'évolution des activités**

**Proposition
d'évaluation
BC 1**

☐ **FAVORABLE**

☐ **DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis



- ✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences commun 1 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS en BC) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agents de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».
- ✓ Cette page, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
- ✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (p.1) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC1.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -20' maximum de présentation orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa présentation.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début (p.1).	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé.
	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (p.1).	Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
		Emarger et signer (p.1).

Référentiel exhaustif des critères et indicateurs d'évaluation

Bloc de compétences 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence
C1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	Identification des caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement : - Au minimum trois parmi : acteurs du champ du sport et/ou de l'animation ; collectivités territoriales ou acteurs publics dans le champ du sport ou de l'animation ; population ; environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...) ; espaces naturels et lieux de pratiques ; caractéristiques économiques et sociales (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Impact potentiel sur la structure en donnant des exemples.
C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap	Caractéristiques des publics visés par la structure : - Principales caractéristiques des publics visés par le projet. - Leurs besoins vis-à-vis du projet de sa structure. - Caractéristiques spécifiques des publics. Analyse de besoins notamment pour publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap
C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous	Les différents moyens de recueil des demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire : - Définition des différents moyens de recueil : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Sélection d'au moins un moyen de recueil ; les raisons de ce choix ; comment repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Résultats du recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public	Proposition de projet, à partir des pistes identifiées : - A quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Ressources humaines, matérielles et financières, mobilisables par sa structure pour mettre en œuvre ce projet.
C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus	Mobilisation des moyens nécessaires au projet qu'il anime : - Identifie les ressources humaines, matérielles, financières nécessaires. - Planification de leur mise en œuvre dans le temps. - Résultats attendus pour chaque activité. - Présentation d'au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...



C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci	Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées - Il s'assure que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du bon déroulement des activités, - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap, - Il propose des ajustements pour favoriser la bonne conduite des activités.
C1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre	Mise en œuvre des démarches administratives en vigueur dans le cadre du projet : - Identification des démarches administratives à réaliser pour la tenue des animations ou activités sportives - Collecte ou retranscription des informations nécessaires aux démarches administratives - Utilisation des outils numériques nécessaires aux démarches administratives
C1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts	Bilan du projet et identification des perspectives : - Justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux - Les effets du projet, pour au moins deux champs parmi : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Propositions d'amélioration pour les prochains projets.
C1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités	Compte rendu des résultats du projet à son responsable : - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, parmi les suivants : participation des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont, ou aurait pu, faire défaut parmi les suivants : participation des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Propositions d'évolution des activités mises en œuvre.